

**CONDITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE
BIBLIOTHEQUES
Catégorie A**

CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES EN CHEF

Conditions :

Peuvent être inscrits au tableau annuel d'avancement pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques en chef, **les conservateurs de bibliothèques de 1ère classe ayant atteint le 3ème échelon de leur grade.**

RATIO D'AVANCEMENT

*Ratio délibéré après avis du
Comité technique paritaire*

CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES DE 1ère CLASSE

Conditions :

Peuvent être inscrits au tableau annuel d'avancement pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques de 1ère classe, **les conservateurs de bibliothèques de 2ème classe ayant atteint le 3ème échelon de leur grade depuis un an.**

RATIO D'AVANCEMENT

*Ratio délibéré après avis du
Comité technique paritaire*

CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES DE 2ème CLASSE